



RESOLUTION OF THE WORLD HEALTH ASSEMBLY
RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ
РЕЗОЛЮЦИЯ ВСЕМИРНОЙ АССАМБЛЕИ ЗДРАВООХРАНЕНИЯ
RESOLUCION DE LA ASAMBLEA MUNDIAL DE LA SALUD

TRENTE-TROISIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

WHA33.12

16 mai 1980

CONTRIBUTION DES NOUVEAUX MEMBRES ET MEMBRES ASSOCIES :
CONTRIBUTIONS NON VERSEES DE LA RHODESIE DU SUD

La Trente-Troisième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur les contributions non versées de la Rhodésie du Sud relatives à la période allant de 1967 à 1981;

Rappelant que la qualité de Membre associé de la Rhodésie du Sud était suspendue depuis 1965;

Considérant que les contributions non versées de la Rhodésie du Sud relatives à la période allant de 1967 à 1979 figurent dans la partie du compte d'attente de l'Assemblée non représentée par des espèces et que la contribution non versée correspondant à la période financière 1980-1981 en cours y sera inscrite à la fin de ladite période,

1. DECIDE de virer en faveur du Zimbabwe, dans les écritures de l'Organisation, l'avance d'un montant de \$510 versée par la Rhodésie du Sud au fonds de roulement;
2. AUTORISE le Directeur général à rectifier les comptes de l'Organisation en rayant les contributions inscrites comme étant dues par la Rhodésie du Sud pour la période allant de 1967 à 1981 et s'élevant à \$238 020.

Quatorzième séance plénière, 16 mai 1980
A33/VR/14

= = =

